

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

226422 - Les actes obligatoires dans les ablutions et ceux constituant des sunan

question

Quelles sont les composantes essentielles, les obligations et les sunan des ablutions ?

la réponse favorite

Louanges à Allah

Premièrement, les composantes essentielles, les obligations et les sunan des ablutions sont :

1. Le lavage du visage, de la bouche et du nez.
2. Le lavage des mains jusqu'aux coudes.
3. Le massage de la tête à l'aide des mains mouillées.
4. Le lavage des pieds jusqu'aux chevilles
5. Le respect de l'ordre dans le lavage des organes à.
6. Veiller à la succession des lavages pour éviter de les séparer par une longue pause.

Le Très-haut dit : **Ô croyants ! Lorsque vous vous disposez à faire la salât, faites d'abord vos ablutions en vous lavant le visage et les mains jusqu'aux coudes, en vous passant les mains mouillées sur la tête et en vous lavant les pieds jusqu'aux chevilles.** (Coran, 5 :6) Voir ar-Rawdh al-mourbih avec le commentaire marginal d'Ibn Qassim -1/181-188).

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : **Par actes obligations dans les ablutions, on entend parler de leurs composantes essentielles.** Ceci nous permet de savoir que les ulémas (Puisse Allah leur accorder Sa miséricorde) diversifient les expressions qu'ils emploient et font des composantes essentielles des actes obligatoires et vice-versa. » Extrait de ach-charh al-moumt'i (1/183).

Nous avons déjà dit que l'obligation se confond avec le devoir selon l'avis de la majorité des ulémas. Voir la question n° [127742](#). Les devoirs dans les ablutions en sont les composantes essentielles et les obligatoires, donc leurs actes constitutifs sans lesquels elles ne sauraient exister. L'imam Ahmad considère la prononciation de la formule bismillah avant de commencer les ablutions comme une de leurs obligations. La majorité des ulémas en font une des sunan des ablutions mais pas un devoir. Nous en avons déjà parlé dans le cadre de la fatwa n°21241

Deuxièmement, les sunan des ablutions sont nombreuses. Cheikh Salih al-Fawzan (Puisse Allah le protéger) les énumère comme suit :

Premièrement, l'usage du cure-dent avant de se gargariser avec de l'eau pour bien nettoyer la bouche afin de s'apprêter à l'acte cultuel, à la récitation du Coran et à l'entretien avec Allah le Puissant et Majestueux.

Deuxièmement, le triple lavage des paumes au début des ablutions et avant de laver le visage pour se conformer aux hadiths abondant dans ce sens et parce que les deux mains servent à faire passer l'eau aux organes, ce qui fait de leur lavage une précaution.

Troisièmement, commencer par se gargariser et aspirer de l'eau avant de se laver le visage pour se conformer aux hadiths qui établissent cet ordre. Il faut s'y prendre vigoureusement si on n'est pas en train d'observer le jeûne. S'y mettre avec vigueur signifie qu'en se gargarisant on fait tourner l'eau dans les différents coins de la bouche et aspire de l'eau jusqu'au fond du nez.

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

Quatrièmement, triller la barbe touffue à l'aide des doigts en y faisant circuler de l'eau et en faire de mêmes pour les doigts des mains et les orteils.

Cinquièmement, commencer par la main et le pied droits avant de passer à la main et au pied gauches.

Sixièmement, porter le nombre des lavages à trois en ce qui concerne le visage, les mains et les pieds. » Extrait d'al-Moulakhas al-fiqhi (1/44-45).

Fait partie des sunan le massage des oreilles selon les ulémas. Pour l'imam Ahmad, l'acte est obligatoire. Nous l'avons déjà expliqué dans la fatwa n°115246.

A la fin des ablutions, il est recommandé de dire :

Ashhadou an laa ilaaha illa Allah wa ashhadou anna Muhammadan abdouhou wa rassoulouhou. Allahoumma idjalnii min tawwaabiin wadjalnii min moutataahirin. Subhaanaka Allahoumma wa bihamdika. Ashhadou an laa ilaaha illa Anta. Astaghfirouka wa atoubou ilayka. = J'atteste qu'il n'y a pas de dieu en dehors d'Allah et j'atteste que Muhammad est Son esclave et messenger. Seigneur, fais que je suis parmi les repentis et purifiés. Gloire àToi ! Je Te loue. J'atteste qu'il n'y a pas de dieu en dehors de Toi. »

Pour connaître la parfaite description des ablutions, voir la fatwa n°[11497](#).

Allah le sait mieux.